

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

### Délibération n°2023-26

Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 23

Date de convocation : 3 novembre 2023  
Secrétaire de séance : Mr Alban Bernard Montmerle

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES		X POUVOIR A MR ALBAN MONTMERLE		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE				X JAMBON MICHEL			X
	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		
SAUVAGE CLAUDIE		X			ROZIER JOELLE			X
CHEVALIER BERNARD		X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE			X		LAURENT MICHELE		X	
GOIFFON CHRISTIAN		X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
LUX JEAN-MICHEL				X	LUCENET THIERRY			X
VIOT DOMINIQUE				X	RIBOLLET ROGER			X
REIGNIER ALAIN		X			VERT JACQUES			X
CLEYET-MARREL CLAUDE				X	CHAIGNEAU JOELLE			X
LABALME RICHARD			X		MORIN BRIGITTE	X		
ECKERT PIERRE			X		FONTAN CORINE			X
BRUNEL PHILIPPE		X			DOUCET-BON BRUNO		X	
ROBERT MAGALI				X	PERRAUD CAMILLE			X
DAVIDIAN PHILIPPE		X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
ALBAN BERNARD		X			PROST PHILIPPE		X	
COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X	
PEIGNE BENOIT		X POUVOIR A MR FERRE		MONTEIL JULIEN		X		
LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

**OBJET : DELIBERATION SUBVENTION CCVS AUDIT ENERGETIQUE SMIDOM**

**Convention de partenariat la Communauté de Communes Val de Saône Centre, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône dans le cadre du versement des fonds relatifs à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »**

Vu la convention de partenariat signée le 18 janvier 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme entre la FNCCR, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et les EPCI de l'Ain, lauréats de l'AMI SEQUOIA, et son avenant n°1 signé le 14 octobre 2022,

Vu la délibération n° 2021/12/14/10 du conseil communautaire du 14 octobre 2022 d'adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour la réalisation des audits énergétiques des bâtiments communaux,

Et/ou Vu la délibération n° 2022/05/03/16 du conseil communautaire du 16 mars 2022 d'adhésion au service économe de flux du SIEA pour une durée de deux ans à compter du 4 mai 2022.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif du programme ACTEE 2 est de mettre à disposition et financer les coûts organisationnels (études énergétiques, économies de flux, outils de suivi de consommation énergétique et maîtrise d'œuvre) dans le cadre de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il indique que comme stipulé dans l'article 4 de la convention de partenariat signée entre la FNCCR, le SIEA et les EPCI de l'Ain, les fonds alloués sont versés aux services financiers du SIEA, coordinateur du groupement et celui-ci fera son affaire de rétribuer les sommes dues aux autres bénéficiaires, conformément à ses missions définies à l'article 3.2.1 de la convention.

Afin d'assurer la répartition et la redistribution des fonds alloués par la FNCCR, il est proposé de signer une convention de partenariat entre la communauté de communes, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône dans le cadre du versement des fonds relatifs à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ».

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**AUTORISE** le Smidom à percevoir les fonds alloués dont les montants sont précisés à l'article 3 « Coûts et financements répartis par axe ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 10 novembre 2023,

Le Président,  
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture de l'Ain le  
et publication ou notification le